



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Dispositif cumul emploi-retraite voté lors de la dernière réforme des retraites

Question écrite n° 17433

Texte de la question

M. Damien Abad appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur l'application du nouveau dispositif cumul emploi-retraite voté lors de la dernière réforme des retraites de 2023. En effet, la volonté du législateur était d'assouplir considérablement les conditions d'application du dispositif cumul emploi-retraite. Or les décrets qui viennent d'entrer en vigueur semblent restreindre cette possibilité. Il apparaît ainsi que seuls les retraités en « cumul emploi-retraite intégral » bénéficieront de ces assouplissements, sous réserve d'avoir liquidé leur retraite à taux plein et de remplir d'autres critères spécifiques. Par conséquent, il souhaite savoir si le Gouvernement envisage de modifier les décrets d'application afin de respecter la volonté du législateur visant à assouplir et étendre significativement le dispositif du cumul emploi-retraite.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17433

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2024](#), page 3403

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)